6 PAGES 5 CENTIMES

Fondé en 1893

L'Egalité
DE ROUBAIX TOURCOING

6 PAGES 5 CENTIMES

Fondé en 1893

Nos { à LILLE N° 1.02 / à ROUBAIX N° 3.28 / à LENS N° 1.02

ABONNEMENTS — Trois Mois / Six Mois / Un An
Nord et Départements limitrophes . . . . . 4 fr. 50 9 fr. 18 fr.
Autres départements. . . . . 5 fr. 50 11 fr. 22 fr.
Les abonnements sont reçus sans frais dans tous les bureaux de poste

Le Numéro 5 Centimes

PUBLICITÉ
Les Annonces et Réclames sont reçues directement aux Bureaux du journal et dans toutes les Agences de France et de l'Etranger

Mardi 20 Juin 1905

La Journée d'Hier

La Chambre a continué la discussion du projet de séparation des églises et de l'Etat.

—o—

Le différend franco-allemand, au sujet du Maroc, est en voie d'apaisement.

—o—

Les Japonais poursuivent leur marche offensive en Mandchourie.

—o—

Le ministre des travaux publics s'est rendu à Dunkerque pour visiter le port.

—o—

Deux gamins se sont évadés, en plein jour, de la prison de Lille.

DANGER

M. Delcassé a éprouvé le destin réservé aux longues et persistantes fortunes. Quand celles-ci furent trop longtemps fidèles, il est rare qu'elles ne fassent pas expier leur fidélité à qui s'enivre trop complaisamment de leurs sourires. Un autre homme que M. Delcassé pour demeurer sept ans ministre, aurait mis vingt ans au moins. De sorte qu'il serait arrivé au terme de sa carrière doucement et que la chute dernière eût apparu comme la suite logique de succès prolongés.

L'aventure de M. Delcassé donne d'ailleurs beaucoup à réfléchir.

Je ne parle pas seulement pour le fond même de l'affaire dont le règlement délicat est remis aux mains de M. Rouvier. Sur ce point le calme revient ainsi que le bon sens. Les nuages accumulés ont fini par disparaître et si le ciel n'est pas encore éclatant, il a cessé de porter des menaces pour ces moissons de jeunesse et de virilité qui constituent notre génération.

Je veux parler du métier de ministre des Affaires Etrangères.

Il n'est pas douteux que l'erreur commise par M. Delcassé fut moins celle d'un homme que celle d'un système. Et il n'est pas commode de définir comment devront être demain les choses. M. Delcassé a péché un peu par excès de personnalisme, par abus de jugements solitaires, par dédain pour l'opinion reçue.

D'où lui venaient ces défauts ? De la longue possession des fonctions ministérielles.

Quand un homme a passé sept années dans ce département clos comme une cloison étanche, quand il n'a eu aucun effort à accomplir pour refouler la curiosité publique que désespérait la nature même de ces affaires un peu secrètes, il est bien près de s'improviser vis-à-vis de lui-même dictateur et souverain. Qui le critique ? Qui le rectifie ? Il décide par lui seul. Ses collègues du gouvernement ne lui réclament rien, heureux d'éloigner d'eux ce calice des difficultés et de se donner le droit d'éviter les responsabilités. A la Chambre, une majorité docile, même quand, en d'autres matières, elle est violente et soupçonneuse, ne lui demande rien, et impose silence à qui voudait compromettre le sort de la patrie en instituant un débat sur sa politique extérieure. Pour être ministre il n'en est pas moins un homme. Agissant seul, loins du contrôle, loin des contradictions, il croit qu'il est le maître. Sept années de succès ininterrompus le confirment dans cette idée. La prospérité lui sourit dès qu'il s'éveille et la fortune l'endort de sa caresse.

Qui va résister à cet émollient traitement des événements et des hommes ?

Le danger paraît donc être dans la pérennité des fonctions ministérielles.

Et cependant ce danger est aussi dans leur trop courte durée. Chaque ministère exige un apprentissage. Et surtout celui-là.

Où voulez-vous que le ministre se fasse, si ce n'est dans le département dont il est chargé ? Le soumettre à tous les caprices des crises, c'est lui interdire toute expérience et tarir le personnel si restreint des hommes de gouvernement.

Cela est parfaitement vrai. L'exercice des fonctions ministérielles, par les réalités qu'elles font toucher du front, par les responsabilités qu'elles éveillent, mûrissent un homme. Cruelle énigme ! Trop durer, ne pas assez durer ! Que faire ?

La vérité est qu'il vaudrait mieux, pour le ministre capable, de longs baux avec le pouvoir, mais cette durée dans les services rendus doit être corrigée par l'exercice même aigu du contrôle le plus curieux. Un ministre surveillé et interrogé se garde et, quand il va aller trop loin, il se retourne et devient prudent à regarder le Parlement.

Il faut bien dire qu'en ce qui concerne M. Delcassé, le Parlement, sauf dans ces derniers mois, a abandonné un peu trop son droit de contrôle et aussi le gouvernement.

Si cette crise nous pouvait ramener d'autres mœurs, elle aurait plus d'un côté salutaire.

René VIVIANI.

Cà et Là

AMOUR ET ESPIONNAGE

On dit que les Japonais sont passés maîtres dans l'art de l'espionnage. L'anecdote que le général Galliéni rapporte de Madagascar ne prouve certes pas que les Japonais aient introduit des méthodes nouvelles dans cet art-là ; mais elle est très piquante. Donc, le gouvernement du mikado, ayant supposé que les marins russes passeraient par la grande île, envoya à Majunga quelques demoiselles bien décidées à faire à la patrie les plus aimables sacrifices. Une maison de jeu, avec des meubles confortables, fut ouverte ; on l'approvisionna de boissons capiteuses, et quand l'ennemi fit son apparition, ces demoiselles l'accueillirent avec un empressement panaché de délicieux sourires.

L'ennemi était, en la circonstance, représenté par quelques officiers qui, comme les militaires de l'opéra-comique traditionnel, devaient aimer les belles et le bon vin. On but beaucoup, on s'aima bien davantage. Et, sans doute, les marins russes trouvèrent-ils le commerce des petites Japonaises d'autant plus délicieux qu'après avoir ri, on pouvait causer avec elles. On semble avoir causé énormément. Toujours est-il que, des propos galants, les officiers passèrent bien vite aux confidences sur la force de l'escadre, sur ses ressources en munitions, sur sa route, etc., etc. Togo, un peu plus tard, devait y trouver son compte. Le sort de la flotte se jouait là entre des rasades et des baisers. Ce qui n'empêchait pas les fines mouches japonaises de réclamer, après chaque séance, un légitime salaire à leurs hôtes.

— N'oublie pas mon petit mikado !

Ce n'est certes pas la première fois — et il serait bien étonnant que ce fût la dernière — que les artifices de Vénus triomphent des savantes tactiques de Mars. On a livré bien d'autres secrets sur l'oreiller, et les Japonais, j'y insiste, n'ont pas le mérite de l'invention. Il n'en faut pas moins admirer la candeur de ces officiers russes que la première Japonaise venue fait bavarder tant qu'elle veut et sur les sujets mêmes où elle désire être instruite, pour la plus grande gloire de l'empereur et de Togo. L'amour n'en fait pas d'autres, et c'est lui qui se charge de nous démontrer, en dernière analyse, que la guerre n'est qu'un jeu d'enfants — d'enfants sanguinaires !

GRIFF.

Notre rédacteur en chef Siauve-Evausy est tout à fait remis de l'indisposition qui l'avait éloigné du journal.

Ses collaborateurs, ses amis, tiennent à lui exprimer, à l'occasion de sa rentrée en fonctions, toute la joie qu'ils éprouvent de sa complète guérison.

LA REDACTION.

CHRONIQUE

Le Témoin pressé

Qui n'a entendu parler de M. Prud'homme, cet hilarant maître d'écriture, ce type dont le nom fut si célèbre jadis.

Or, voici qui reparaît, à la correctionnelle, hélas ! mais avec les additions et les embellissements si l'on peut s'exprimer ainsi, d'une édition nouvelle, augmentée considérablement.

M. Prud'homme, autrefois n'était que maître d'écriture. Il a progressé ; il est maintenant professeur ès-langues, s'il vous plaît.

Il n'a point cessé d'être pédagogue et sentencieux ; mais là, à sa manière, vraiment ; c'est avec la même gravité, mais bouffonne qu'il est polyglotte.

S'il enseigne une infinité d'idiômes plus ou moins étrangers, toutefois son caractère s'est fortement aigri, il n'est plus le maître d'école si pacifique, l'époux si débonnaire.

Oui, messieurs ! Prud'homme est là au banc d'infamie, pourquoi ?... Il bat sa femme, à huis-clos (il dit que c'est par respect pour l'Université) et il ne comprend pas qu'elle ne se résigne point (pas l'Université, sa femme) à un sort aussi heureux, elle, qu'il a sorti du peuple pour l'élever à la hauteur de son esprit, et s'indigne même qu'elle ait poussé le mépris, l'irrespect de son autorité jusqu'à oser porter plainte : enfin, M. Prud'homme, prévenu de corrections illicites et trop fréquentes à l'égard de madame son épouse, paraît aujourd'hui à la barre sous le nom de Séverin Paimbœuf.

Si l'on n'avait appris par la lecture du grimoire accusateur que l'inculpé était un classique, son costume et sa tenue auraient seuls suffi pour nous faire connaître ses penchants et ses goûts littéraires, quintessenciers admiratifs à l'égard des plus esthètes de nos intellectuels fréquentant comme lui les caveaux ultra naturalistes montmartrois, goûts qui causent la plupart des discussions chez lui.

N'importe, il est fier de ses relations, aussi s'est-il rengorgé, se pavane-t-il engoncé dans sa large cravate dont les bouts chiffonnés pendent en rameaux exhorbitants, porte-t-il le front haut et dédaigneux de la foule moqueuse mais ignare, tandis que le président lui adresse les questions d'usage. C'était à croire qu'il se figurait être devant un auditoire prêt à boire, à humer le subtil esprit de ses vers de quinze pieds, simplement décadents, de la vraie décadence décadente, ou bien dans une classe de jeunes demi-quart de demi-vierges en pamoison dont il mépriserait les louches œillades à prétentions assassines que plutôt devant des juges appelés à statuer sur son sort.

Il avait tout à la fois l'assurance que donne l'habitude de l'enseignement et le calme qui caractérise l'innocence.

— Enfin, dit le président avec humeur, répondez sur les faits que vous reproche la prévention !... Que signifient ces airs équivoques, ce silence absurde

— Absurde !... c'est que je me recueille... je réfléchis, car dans le maquis de la procédure... il est un proverbe.

— Je sais, je sais, suffit, mais répondez : Paimbœuf, Séverin Paimbœuf, vous êtes-vous, oui ou non, porté à des voies de fait répréhensibles envers votre femme Eustasie, née Fessart ?

— M. le juge, qui du haut de ce tribunal, présidez au nom de la justice, emmi les cohortes d'irresponsabilités vertigineuses et vertébrées, en la tintamaresque épopée du truculent soleil du Zénith, de la... du... de... qui dore outrecuidantement, bénévolement les... les...

— C'est bon, c'est bon, dépêchons-nous, le tribunal n'a que faire de vos tintamaresques épopées de clarté du truculent, etc., etc... Que vos réponses soient nettes, c'est compris ?...

L'inculpé fit une grimace, un hochement de tête affirmatif, reprit :

— Si Madame Paimbœuf, née Eustasie Fescart... ma femme, avait eu le moindre bon sens, le sentiment du nom que je lui ai conféré par la légalité de notre mariage civil et religieux, autant que bref, et de la responsabilité de ma profession super-intellectuelle de maître ès-langues mortes et vivantes, elle se fût bien gardée du scandale de sa poursuite.

— N'oubliez pas que tout le scandale de cette affaire retombe sur vous.

— Le Grand-Poléon, mon président, dont les idées se sont, plus souvent qu'on le saurait croire, rencontrées avec les miennes, disait qu'il fallait « laver son linge sale en famille »... Ma femme aurait dû se souvenir de cet adage que je lui ai cité à satiété, à extinction de voix.

— Mais tout cela ne nous donne pas les raisons pour lesquelles vous avez maltraité la malheureuse.

— La malheureuse ! pas tant que cela... bref ! Je me garderai bien de le dire ; mais je le dis tout de même ici, j'ai trop de respect pour mon caractère d'homme, d'époux et de professeur de langues ; c'est une trilogie cela, une trilogie immuable dans l'incommensurablement agencement des...

— L'incommen... quoi ?... n'importe !... Aviez-vous à vous plaindre de votre femme, de son caractère, enfin de... de ses mœurs ?

— Monsieur le président, je ne veux point entamer ce chapitre ; il est des choses qui, de ces choses... voyez-vous, qu'il faut enfouir dans les ténèbres les plus épaisses de chaos.

— Au contraire, il faut expliquer, car vos paroles tendraient à faire peser sur votre femme des insinuaoitns qu rien dans l'instruction n'est venu justifier.

— Aussi je veux bien croire qu'Eustasie eut été choisie dans les temps antiques, pour entretenir le sacré feu ; mais cela ne suffit point et les apparences doivent, en outre, être sauvegardées... Un illustre empereur, que je pourrais citer... mais dont je ne me souviens plus du nom (!) et comparer, à certains égards au susdit Grand-Poléon, et avec lequel, de plus, mes idées se sont si souvent vues d'accord, comme j'ai l'honneur de vous le répéter, a dit quelque part dans les capitulaires de Charles-le-Chauve....

— Pardon, d'abord c'est de Charlemagne, ensuite qu'avons-nous à faire de vos capitulaires, votre Poléon, à moins que ce ne soit du Code Napoléon dont vous allez vous voir octroyer l'application d'un de ses articles, rigoureusement, si vous ne finissez... mais continuez.

— Alors, puisque vous permettez, faut ajouter que... la femme de César ne doit même pas être soupçonnée...

Agacé, le président l'interrompit brusquement.

— Ah ça ? mais prévenu vous commencez à nous berner, et, rien de ce que vous nous contez ne prouve que vous avez eu raison de porter à votre femme des coups au visage jusqu'à amener une effusion de sang.

Le maître ès-langues protesta :

— Ceci, messieurs du Tribunal, est une figure de rhétorique, qu'en la substance, vous me permettrez de taxer d'exagération. Néanmoins le fait est que l'ongle de mon index s'étant trouvé en contact avec l'épiderme si délicat et si tendre de madame Paimbœuf, une gouttelette purpurine apparut. Si c'est là une effusion de sang, le diable m'emporte alors, ou je n'ai plus aucune teinture de la langue sublime de Boileau, l'une des six langues que je...

— C'est bon... Cependant, nous avons sous les yeux le certificat du médecin qui tendrait plutôt à prouver que les voies de fait furent assez grandes pour amener notre intervention.

— Oh ! ces morticoles ! c'est eux que l'on devrait supprimer rien que pour les empêcher de tuer les vivants qu'ils exploitent.

— Prévenu, nous ne vous demandons pas votre avis sur ce sujet, reprit le président résolu de mettre un terme à la loquacité de Paimbœuf... De plus, il y a des témoins, nous allons les entendre... Allez donc vous asseoir.

Le maître ès-langues leva les yeux au ciel, il aurait bien voulu protester mais il comprit qu'il lui en cuirait. Il s'assit en murmurant tandis que l'huissier se levait et prenait la parole :

— M. le Président, il n'y en a qu'un et, depuis l'ouverture de l'audience, il n'a pas cessé de s'approcher de moi pour me dire qu'il ne sait rien et voudrait bin s'en aller.

— Hé bien ! qu'il approche et dépose vivement.

Alors un monsieur se lève dans la salle. Il se traîne plutôt qu'il n'avance. Il est petit, chétif, pâle, tremblant et paraît en proie aux affres de quelque torture intestinale qui nécessite un prompte soulagement.

— Bien ! cria le président ; dites ce que vous savez.

— Voilà ! on a prétendu que j'étais-là ; mais je n'ai pas la moindre souvenance de ce qui s'est passé... je... je ne demande qu'à m'en aller.

— Vous en aller !... vous en aller ! Ne tremblez donc pas ainsi, remettez-vous et parlez.

— Comment le voulez-vous ?... J'ai un frisson de l'orteil gauche à l'occiput... Ce n'est pas de ma faute, allez... Ma mère dont je suis le fruit unique (lequart de la salle éclate de rire) m'a légué, sinon des rentes, hélas ! son tempérament nerveux et impressionnable... Voyez-vous... l'austère apparat de la justice... la chaleur... je... je sens que je m'en vais... que je me dérobe... Dieu ! je vous serais reconnaissant de me faire donner un... siège... Oh ! Que je voudrais m'en aller !...

L'huissier, à un signe du président, lui apporta une chaise. Le témoin s'y laisse choir comme expirant, mais reprit bientôt :

— Daignez agréer mes excuses ; mais j'ai peur de tout. Le moindre bruit me fait tomber en syncope ; un pétard me donne une crise de nerfs. C'est la commune qui est cause de cela. C'est que je l'ai traversée, moi, cette terrifiant et sanglante époque, messieurs... j'avais dix-neuf jours et le lait que contenait mon biberon,.. était tourné.

La moitié de la salle éclata de rire. L'huissier cria «silence» ; le président outré se leva :

— Assez !... témoin, si, au lieu de vous jeter dans des divagations parcilles, dignes d'un interne de Charenton, vous auriez répondu convenablement, depuis longtemps la cause serait entendue... jugée.

— Impossible... monsieur, impossible... je m'en vais... per... permettez que je tire ma révérence à la compagnie.

— D'abord, avez-vous vu le prévenu frapper sa femme ? Répondez par oui ou non.

— Allons... voilà que ça me tient dans le ventre à présent... Les émotions, ça me fait toujours cet effet-là... les médecins appellent ça... non... mais vous direz tout ce que vous voudrez... vous me condamnerez à l'amende, à la prison... aux travaux forcés à temps ou à perpétuité !... mais je sens que... il faut... il faut, que... que... je m'en aille... je suis pressé... je... je le jure !

Le témoin leva la main, mit son chapeau sur la tête, se tint le ventre à deux mains et disparut au galop.

La salle entière croula sous les trépignements tandis que les éclats de rire s'élevant nombreux et joyeux, se croisaient et se répandaient, s suivaient et se généralisaient, ainsi que les lazzi devant les tréteaux de quelque vaste parade foraine.

Le tribunal au milieu du vacarme, des sifflets, des menaces d'expulsion et de faire évacuer la salle, parvenant, à un calme relatif suppléant en l'absence de tout témoignage, par le certificat du médecin, condamna Séverin Paimbœuf, professeur ès-langues, à deux cents francs d'amende et aux dépens.

Léon CHAVIGNAUD.

Plus de Tambours

Il paraît que c'est définitif : le comité de l'infanterie vient de décider la suppression des tambours. A la fin de l'année, les virtuoses de la caisse roulante auront vécu... du moins dans notre armée. Seules, la caisse claire et la grosse caisse subsisteront en qualité d'instruments compris dans les musiques régimentaires.

Et pourtant, si dans les choses de l'armée on doit compter avec les droits acquis, le tambour peut en faire valoir et de toute sorte.

D'abord le droit d'ancienneté.

Un confrère disait hier que l'introduction du tambour dans l'armée française date de 1347. Ce n'est pas absolument exact. C'est l'apparition du tambour en France qui est de cette époque, et cette apparition eut lieu dans des circonstances passablement tristes pour nos aïeux.

Le 13 août 1347, Edouard III, roi d'Angleterre faisait son entrée solennelle dans Calais qu'il venait de prendre, après un siège long et pénible. On se souvient qu'il avait exigé que six bourgeois, en chemise, pieds nus et la corde au cou, vinssent en son camp lui remettre les clefs de la ville, et qu'ils n'eurent la vie sauve que grâce à l'intervention de la reine Eléonore.

Donc le 13 août 1347, Edouard III entrait dans Calais, et Froissart raconte à ce propos :

« Adonc monta-il à cheval et fist monter la » lais et entrèrent en la ville à si grant che» vaucierent à grant glore devers Calais et » entrèrent en la ville à si grant fuison de mé» nestrandies, de trompes, de « tabours », de » nacaires et de chalumiez, que ce seroit mer» veille à recorder... »

Les premiers tambours « français » figurèrent dans nos compagnies de gardes suisses. Puis on en donna aux compagnies de mousquetaires ; puis toute l'infanterie en eut. Et le tambour figura en belle place à toutes nos batai s, il fut de toutes nos victoires, et plusieurs fois il nous les assura. Il eut ses héros et ses victimes ; l'on connaît la mort de Bara et les prouesses du tambour d'Arcole. On sait aussi qu'il joua un rôle prépondérant dans nos discordes civiles. Tradition ou fait authentique, c'est le roulement des tambours de Santerre qui empêcha Louis XVI de parler aux assistants, au moment de son exécution.

Dans les émeutes, ce sont les roulements du tambour qui annoncent les trois sommations légales, qu'on ne fait pour ainsi dire jamais de vive voix...

Ce sont les roulements sourds des tambours voilés qui accompagnent à leur dernière étape les vieux braves qui ont passé l'arme à gauche.

Les tambours !... Il faudrait deux fois plus de place pour parler des hommes après avoir parlé de l'instrument. Réglementairement, il y en a deux par compagnie d'infanterie et les tambours — et les clairons — d'un bataillon sont commandés par un caporal tambour, ou tambour-maître. Les tambours — où clairons d'un régiment sont sous les ordres du grand, du haut tambour-major, qui fut autrefois l'une des coquetteries des armées, qui en résume encore la force et la majesté, bien qu'il n'ait rang que de sergent-major... Mais il parade, mais il plane... Mais.

Adieu tambours ! Déjà en 1881, le général Fabre vous avait supprimés, mais cette fois, c'est tout un comité qui vous donne le coup du « tapin » !...

ÉCHOS ET NOUVELLES

BRAVE CŒUR

Il y a à Lincoln un assassin dont l'exécution est toute prochaine.

Il doit être pendu et c'est, d'après la loi, le gardien-chef de la prison qui doit procéder à l'exécution. Le pauvre homme en a laissé voir un chagrin profond. Alors savez-vous ce qui s'est passé ?

Le condamné lui a dit : « Dormez donc tranquille ; je me pendrai moi-même. »

On n'est pas plus aimable. Et voilà de quoi donner satisfaction à tout le monde : au bourreau malgré lui et aux adversaires de la peine de mort.

—o—

UN AMBASSADEUR NEGRE

Les grands évènements de l'Asie et de l'Europe ont détourné l'attention, depuis plusieurs mois, des hostilités des races noire et blanche aux Etats-Unis. On est curieux de voir si ces préjugés de couleur vont se manifester à Paris où, pour la première fois, un nègre apparaît comme membre du corps diplomatique. En effet, la République noire de Libéria vient d'accréditer comme ministre plénipotentiaire à Paris, le docteur Blyden, nègre natif de Saint-Thomas, d'ailleurs homme de valeur, qui a fait des études universitaires en Amérique et publié des ouvrages estimés, notamment, « le Christianisme, l'Islam et la race nègre ».

—o—

LE DUEL EN ESPAGNE

Le baron Aibi, de Barcelone, qui depuis longtemps, organisait un vaste mouvement contre le duel, vient d'obtenir un gros succès. Il a réussi à englober l'Espagne entière dans une fédération de ligues antiduelistes à laquelle ont adhéré M. Villaverde, chef du cabinet, le marquis de Pidal et M. Romero Robledo, présidents des Cortès, les chefs du parti libéral, l'ex-général carliste Cevrata, célèbre par ses duels nombreux, beaucoup d'officiers, y compris les instructeurs militaires d'Alphonse XIII, l'écrivain Echegarray, etc. Le duc d'Ossuna a été élu président, et le marquis de Herredia, président honoraire de cette fédération qui, appuyée sur de telles influences, est certaine d'aboutir sans peine à une législation qui interdira le duel, sous les peines les plus sévères.

—o—

NOUVELLES TROMPETTES

Il y a des troupes qui renouvellent leurs armements : d'autres, leur équipement. Le bataillon de chasseurs de la garde à Postdam expérimente des trompettes d'un modèle rare et perfectionné.

Les musiciens de cette unité de luxe viennent d'être munis — armés plutôt — de gigantesques trompes d'un mètre de long, fabriquées avec des cornes d'antilopes que l'empereur a fait venir exprès des colonies allemandes en Afrique. Quatre-vingt-onze chasseurs du bataillon ont été dressés, dans le courant de cette année, à se servir de ces instruments exotiques.

Brrr !... Quel souffle épique et guerrier va sortir de ces trompes acuticornes, récurvicornes et recticornes !

—o—

DON DE MILLIARDAIRE

D'après un correspondant du journal, le baron Nathaniel de Rothschilds, qui vient de mourir, lègue à diverses œuvres de bienfaisance une somme de plus de 20 millions de couronnes.

NOS DÉPÊCHES

par Services Télégraphiques et Téléphoniques spéciaux

LA QUESTION DU MAROC

Les négociations franco-allemandes paraissent prendre une meilleure tournure en ce sens que l'on sent moins d'âpreté dans l'attitude de l'une et de l'autre partie.

Il est assez curieux de noter que les grands journaux français représentent M. Rouvier comme à peu près décidé à admettre le principe de la conférence internationale relative au Maroc au moment même où la presse allemande n'éprouve aucun embarras à reconnaître que la non-réunion d'une conférence internationale à Tanger ne constituerait pas un échec pour le cabinet de Berlin, mais uniquement pour le sultan, qui a lancé les invitations.

Bien mieux, certains journaux d'outre-Rhin vont même jusqu'à prétendre que cette conférence devient inutile si l'Allemagne se met directement d'accord avec la France. C'est ce que nous avons toujours soutenu ici et l'on peut le soutenir d'autant plus énergiquement aujourd'hui qu'aucune des puissances consultées ne se montre très enthousiaste de cette combinaison, uniquement suggérée par la diplomatie allemande pour susciter des difficultés à la France.

En ce qui concerne l'Angleterre, on a la certitude absolue que le gouvernement de Londres appuiera sincèrement et loyalement toute l'action diplomatique que la France jugera à propos d'entreprendre. La Grande-Bretagne n'entend nullement se soustraire aux obligations morales qui lui incombent de par la convention du 8 avril 1904 et il ne semble pas que les cercles politiques de Londres soient disposés à prendre ombrage des modifications qui peuvent survenir dans l'orientation politique française du fait de la retraite de M. Delcassé. C'est là le point important pour l'instant, car on ne peut se dissimuler qu'une atteinte quelconque portée à l'entente cordiale anglo-française serait regrettable à tous les points de vue, mais il n'en reste pas moins vrai que la situation actuelle est des plus difficiles et que toute menace ne sera écartée que le jour où l'on verra les négociations franco-allemandes entrer dans la voie d'une solution définitive avec l'entière approbation de la Grande-Bretagne.

La Conférence Internationale

Une dépêche de Paris au « Lokal-Anzeiger » dit que M. Paul Cambon a communiqué à M. Rouvier une déclaration de lord Lansdowne confirmant que le ministre anglais Lowther avait protesté à Fez contre l'invitation à la conférence lancée par le sultan avant son arrivée ; mais lord Lansdowne aurait ajouté que cette protestation ne signifiait pas le refus du gouvernement anglais d'assister à la conférence éventuelle. De cette dépêche, le « Lokal-Anzeiger » conclut que l'Angleterre facilite maintenant la conférence, désormais acceptée en principe par M. Rouvier.

Les préparatifs allemands

On télégraphie de Metz au « Temps » :

Il serait imprudent de prendre à la lettre le télégramme adressé de Metz à l'agence Havas, dans un but évident d'apaisement, mais dont l'effet pourrait être d'endormir l'opinion française sur les dispositions allemandes.

C'est s'avancer trop que de dire depuis la visite de Guillaume II à Metz, le 16e corps « n'a pas fait de préparatifs militaires extraordinaires ».

En l'espèce, il y eut certainement du côté allemand moins de mouvement que dans les 20e et 6e corps français ; mais cela tient à ce fait que le 16e corps allemand est continuellement sur pied de guerre et prêt à une mobilisation immédiate, sur l'heure même.

Quant à ce qui est des inspections, nul ne saurait nier qu'elles n'aient été depuis quelques semaines particulièrement actives, autant du côté allemand que du côté français.

En ce qui concerne les congés agricoles, il est vrai que le général Stoetzer autorisa, il y a trois semaines, les colonels des régiments à donner des permissions, mais sous leur responsabilité personnelle.

C'est aux colonels seuls que les cultivateurs doivent demander des soldats permissionnaires. Or, les colonels refuseront de donner suite à toute demande de cette nature, excipant d'ordres supérieurs et sans s'expliquer autrement sur ce point.

Il est cependant juste de reconnaître qu'une certaine détente s'est produite, mais c'est plutôt un « moment d'attente ».

On a les yeux fixés sur Paris ; on escompte dans un sens favorable les « causeries » de M. Rouvier et du prince Radolin.

L'opinion en Angleterre

Londres, 19 juin. — La presse de Londres continue à examiner en détail et non sans passion la situation européenne créée par le coup de théâtre de l'Allemagne. Deux opinions sont développées dans les nombreux articles qu'elle nous apporte : 1. Il faut s'attacher à aider la France dans son embarras, et non le compliquer ; 2. Il n'y a pas lieu de provoquer l'Allemagne, mais on ne saurait se dissimuler que les événements les plus graves sont possibles.

Le « Standard », dans un article sur le Maroc, dit que l'Angleterre a une position très simple : elle s'est engagée à soutenir la politique de la France vis-à-vis du Maroc ; si la France, revenant sur sa décision première, désire entrer en pourparlers avec l'Allemagne, l'Angleterre n'y fera certainement aucun obstacle.

L'Angleterre n'a aucun désir de voir la France en venir aux mains avec l'Allemagne au sujet du Maroc : elle est avant tout une nation commerciale, et comme telle, son intérêt principal est de voir la paix régner dans le monde.

C'était hier dimanche. Il était donc impossible d'obtenir, où que ce fût, des renseignements. Ce matin j'ai pu interroger diverses personnalités politiques ou diplomatiques, dont certaines appartiennent à l'entourage de lord Lansdowne et j'ai recueilli l'impression que le gouvernement britannique est décidé à ne créer aucune difficulté à la France dans le règlement de l'affaire marocaine.

On estime que la forme même de l'accord du 8 avril 1904, accord que la France a loyalement exécuté, facilitant à l'Angleterre la réalisation des avantages que cet accord lui consentait, notamment en Egypte, impose à la Grande-Bretagen le devoir, d'ailleurs facile à remplir, de prêter son concours à la France, suivant les désirs qui seront exprimés par celle-ci. C'est, en ce qui touche le Maroc, l'esprit qui animera sans nul doute la diplomatie britannique.

L'opinion en Allemagne

Berlin, 19 juin. — L'impression officielle ici est que, bien que plusieurs points importants soient encore en suspens, il est probable qu'un règlement satisfaisant interviendra à bref délai.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Paris, 19 juin. — La séance s'ouvre à 2 h. 20, sous la présidence de M. DOUMER.

La Séparation des Eglises et de l'Etat

On reprend la discussion sur la séparation des Eglises et de l'Etat, article 17 (nouveau texte de la commission).

M. GAYRAUD demande que le nombre des membres de l'association soit fixé à 7 pour les communes de moins de 5.000 habitants et à 12 pour celles de plus de 5.000.

L'amendement, repoussé par le gouvernement et la commission n'est pas adopté.

M. DE CASTELNAU demande que le mot « communes » soit remplacé par les mots « circonscriptions paroissiales ».

BRIAND. — La Chambre s'est déjà prononcée sur un amendement analogue, et la commission a repoussé votre amendement.

M. DE CASTELNAU. — J'insiste, parce que le texte de la commission institue l'arbitraire.

M. AUFFRAY présente un amendement analogue.

Les deux amendements, qui se confondent, sont repoussés par 332 voix contre 241.

On repousse un amendement de M. LAMY tendant à ajouter aux mots « résidant dans la circonscription religieuse » les mots « ou inscrites au rôle d'une des contributions directes de cette circonscription, ou justifiant qu'elles devaient y être inscrites au 1er janvier de l'année courante ».

Le paragraphe premier concernant la composition des associations et le nombre de leurs membres est adopté.

M. LASIES propose d'y ajouter la disposition additionnelle suivante : « Les fonctionnaires civils et militaires peuvent faire partie de ces associations ». Si l'Etat, dit-il, doit exiger des fonctionnaires un loyalisme absolu, il leur doit la liberté de conscience.

M. BIENVENU MARTIN. — Il va de soi que les fonctionnaires pourront faire partie de ces associations.

M. LASIES. — Je prends acte de votre déclaration et je retire mon amendement.

M. PERONNEAU propose d'intercaler entre le 1er et le 2e paragraphe la disposition suivante :

« Chacun de leurs membres pourra s'en retirer en tout temps après paiements des cotisations échues et de l'année courante, nonobstant toute clause contraire ».

Après un échange d'observations entre MM. BRIAND, CRUPPI et AUFFRAY, l'amendement est adopté.

L'abbé GAYRAUD demande la suppression du 2e paragraphe ainsi conçu :

« Les associations ne pourront inscrire dans leurs statuts aucune clause tendant à exclure l'assemblée générale de leurs membres de la participation à l'administration légale des biens ».

M. CRUPPI propose sur ce paragraphe une rédaction nouvelle que le gouvernement et la commission acceptent.

L'abbé GAYRAUD. — Je l'accepte aussi.

La nouvelle rédaction proposée par M. CRUPPI pour le paragraphe 2 est adoptée.

En voici le texte :

« Nonobstant clause contraire des statuts, les actes de gestion financière et d'administration légale des biens accomplis par les directeurs ou les administrateurs des associations, seront chaque année, au moins, présentés au contrôle de l'assemblée générale des membres de l'association. »

Les Dons et Legs

Le paragraphe 4 est ainsi conçu :

« Les associations pourront recevoir, outre les cotisations prévues par l'article 6 de la loi du 1er juillet 1901, le produit des quêtes et collectes pour frais du culte, percevoir des rétributions pour cérémonies et services religieux même par fondation pour la location des bancs et sièges, pour la fourniture des objets destinés au service des funérailles dans les édifices religieux et à la décoration de ces édifices ».

M. AUFFRAY développe un amendement tendant à autoriser les associations à recevoir des dons et des legs pour assurer l'enseignemen religieux.

M. CAZENEUVE dit que les mots du texte « services religieux » comprennent l'instruction religieuse.

M. AUFFRAY. — Il faudrait que la commission et le gouvernement en donnent l'assurance.

L'orateur entre dans de longs détails sur la jurisprudence du Conseil d'Etat en cette matière.

LE PRESIDENT rappelle à M. Auffray qu'il s'agi seulement d'une mise en considé